

Décision n° D2022_073

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

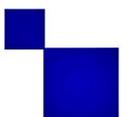
Vu le Code de la commande publique notamment ses articles R 2123-1 1° et R2124-2 1° ,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté de délégation de signature n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services du Département,

décide

- D'APPROUVER le dossier de consultation des entreprises pour le marché de travaux d'entretien, maintenance et réparation de bâtiments gérés par le département de la Seine-Saint-Denis, sous la forme d'un accord cadre à bons de commande passé en procédure adaptée ouverte, selon l'article R2123-1 1°, décomposé en quatre lots , pour une durée d'un an avec des seuils fixés à 200 000 euros HT et 2 800 000 euros HT pour le lot 1 ; 20



Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le



ID : 093-229300082-20220615-D2022_073-AR

000 euros HT et 80 000 euros HT pour le lot 2 ; 200 000 euros HT et 2 000 000 euros HT pour le lot 3 ; 100 000 euros HT et 500 000 euros HT pour le lot 4 ;

- DE SIGNER le marché correspondant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le



ID : 093-229300082-20220615-D2022_073-AR